

28 mars 2006

06.124

Motion du groupe UDC**Moins de commissions**

L'annuaire officiel 2006 de la République et Canton de Neuchâtel mentionne l'existence, tous départements confondus, de 143 organes les plus divers comme des commissions, des groupes de pilotage, des représentations, etc.

La gestion de ces organes est lourde et coûteuse. Elle nécessite des moyens financiers à charge de nombreux services et surtout des investissements en temps de travail et de présence de la part du personnel de l'Etat. A titre d'exemple, une récente réunion de la commission consultative agricole a nécessité la présence d'un conseiller d'Etat, de deux chefs de service et de cinq responsables d'offices.

Tous ces organes ont certainement une bonne raison d'exister. Le groupe UDC s'interroge cependant sur leur utilité, sur leur nécessité et sur leur indispensabilité.

Nous demandons au Conseil d'Etat, par le biais des chefs de départements, d'étudier les possibilités de réduire le nombre de ces organes à ce qui est indispensable aux bonnes relations entre l'Etat, les partenaires et les milieux concernés. Il s'agit notamment de voir quels organes peuvent être supprimés, regroupés, fusionnés ou actualisés. Si nécessaire, il proposera des adaptations législatives.

Signataires: W. Willener, N. Gsteiger, R. Tschanz, J.-F. Pellaton, J.-Ch. Legrix, A. Chabloz, P. Hainard, J. Semperboni, N. Auclair, B. Wenger, D. Haldimann, K.-F. Marti, R. Clottu, J.-L. Gyger et J.-P. Donzé.